

## Qualité de l'air intérieur

### L'ADEME publie deux études sur les enjeux environnementaux, sanitaires et réglementaires

Avec plus de 80% du temps passé dans les espaces clos, la qualité de l'air intérieur s'impose comme une préoccupation sanitaire et environnementale majeure pour les populations et les pouvoirs publics. A quelques jours de la Journée nationale de la qualité de l'air, l'ADEME publie une étude sur l'exposition aux polluants des bougies parfumées et encens dans les environnements intérieurs ainsi qu'un benchmark international des politiques publiques pour améliorer la qualité de l'air intérieur mettant en lumière des initiatives intéressantes pour inspirer ou renforcer les actions françaises.

#### Les bougies parfumées et les encens, faux amis de la qualité de l'air intérieur

Selon un sondage TNS Sofres, 68% des utilisateurs de bougies parfumées et 58 % des utilisateurs d'encens pensent que cette pratique peut avoir un impact positif ou n'a pas d'effet sur la qualité de l'air intérieur. Respectivement 23% et 27 % d'entre eux utilisent même ces produits dans l'objectif de l'améliorer.

**Cette perception est à l'inverse de la réalité : l'étude a analysé plusieurs scénarios d'usage de 9 bougies parfumées et de 9 encens (continu, régulier ou occasionnel) dans des conditions réalistes. Il est montré que certains usages de ces produits parfumant peuvent conduire à des dépassements de valeurs sanitaires pour certains polluants (benzène, formaldéhyde...), préjudiciables aux personnes présentes (risques d'irritations des voies respiratoires...) et que des effets sanitaires à long terme (augmentation du risque de cancer) sont possibles pour les utilisateurs intensifs.**

Les mesures effectuées ont montré que d'une manière générale **les niveaux de concentration atteints pendant et après la combustion des bâtons d'encens étaient très largement supérieurs à ceux obtenus pour les bougies parfumées.**

Cette étude, qui contribue à l'amélioration des connaissances sur les enjeux sanitaires liés à l'usage des bougies parfumées et encens, permettra de poursuivre les réflexions sur les mesures à envisager, en particulier concernant un étiquetage relatif aux émissions de ces produits.

**Afin de minimiser les effets potentiels sur la santé, les bonnes pratiques suivantes sont recommandées dans l'utilisation des bougies parfumées et encens :**

- limiter la fréquence d'utilisation et éviter de brûler plusieurs produits simultanément ;
- éviter l'inhalation directe de fumée et aérer la pièce après l'utilisation, pendant au moins 10 minutes, par une ouverture sur l'extérieur;
- privilégier un usage modéré, en particulier en présence de personnes dont le système respiratoire est plus sensible (enfants, femmes enceintes, personnes asthmatiques, personnes âgées, etc.) ;
- privilégier les encens présentant le moins de matière (par exemple, pour un même encens, brûler un bâtonnet fin est préférable à brûler un cône ou de gros morceaux de résine) et si l'effet attendu est atteint : éteindre l'encens, sans attendre que sa combustion soit complète.

## Mieux prendre en compte la qualité de l'air intérieur dans la réglementation des bâtiments

L'ADEME publie également un **benchmark international des politiques publiques pour préserver et améliorer la qualité de l'air** intérieur, qui recense 265 programmes dans 24 pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie. Cette analyse a mis en lumière une dizaine d'actions exemplaires dont pourrait s'inspirer la réglementation française, après avoir évalué leur potentiel d'adaptation au contexte français.

Parmi les plus notables, la mise en place par la Corée du Sud d'une obligation de réaliser des mesures de la qualité de l'air intérieur à la livraison de tous les bâtiments neufs accueillant du public et les immeubles de plus de 100 appartements et **d'actions de contrôle des systèmes de ventilation**, à réception des bâtiments neufs.

Première étape qui permettra la mise en œuvre de contrôles similaires en France, **le projet PROMEVENT**, lancé en 2014, vise à améliorer la fiabilité des protocoles d'évaluation des performances des systèmes de ventilation. Le projet élabore une nouvelle méthodologie à destination des professionnels pour réaliser des contrôles et des mesures fiables, pendant la construction et tout au long de la vie du bâtiment. Il est coordonné par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) dans le cadre de l'appel à projet ADEME « Vers des bâtiments responsables à horizon 2020 », et est financé par l'ADEME et le Ministère de la Cohésion des territoires.

### Pour aller plus loin :

- Etude « [Exposition aux polluants émis par les bougies et les encens dans les environnements intérieurs : émissions et risques sanitaires associés \(Projet EBENE\) »](#)
- Etude « [Benchmark international : Politiques publiques pour préserver et améliorer la Qualité de l'air intérieur »](#)
- Site du [projet PROMEVENT](#)
- Guide pratique « [Un air sain chez soi »](#)
- [ADEME&Vous Le Mag Juillet/Août 2017](#) : « Qualité de l'air intérieur : relevons le défi ! »
- Site de la [Journée Nationale de la qualité de l'air 20 septembre 2017](#)

### Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)



### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

 [@ademe](https://twitter.com/ademe)